



Arrêté du 1^{er} avril 1991.

Arrêté relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Nord - Pas-de-Calais complétant la liste nationale.

J.O du 17/05/1991.

Le ministre de l'agriculture et de la forêt, le ministre des affaires sociales et de la solidarité et le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs,

Vu le livre II du code rural relatif à la protection de la nature, notamment ses articles L. 211-1 et L. 211-2 ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Nord -Pas-de-Calais, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

PTÉRIDOPHYTES

Botrychium lunaria (L.) Swartz	Botryche lunaire.
Equisetum sylvaticum L.	Prêle des bois.
Lycopodium clavatum L.	Lycopode en massue.
Osmunda regalis L.	Osmonde royale.
Thelypteris palustris Schott	Thélyptéris des marais.

PHANEROGAMES GYMNOSPERMES

Juniperus communis L.	Genévrier commun.
-----------------------	-------------------

En vigueur, version du 1^{er} avril 1991

JO du 17 mai 1991



PHANEROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones :

<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) Ait.f.	Acéras homme pendu.
<i>Alisma lanceolatum</i> With	Plantain d'eau à feuilles lancéolées.
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol.	Vulpin roux.
<i>Alopecurus rendlei</i> Eig.	Vulpin utriculé.
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dum.	Avoine des prés.
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Flûteau fausse-renoncule.
<i>Butomus umbellatus</i> L.	Jonc fleuri.
<i>Carex binervis</i> Smith	Laîche à deux nervures.
<i>Carex distans</i> L.	Laîche à épis distants.
<i>Carex elongata</i> L.	Laîche allongée.
<i>Carex extensa</i> Good.	Laîche étirée.
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch	Laîche écailleuse.
<i>Carex trinervis</i> Degl.	Laîche à trois nervures.
<i>Carex vulpina</i> L.	Laîche des renards.
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) Beauv.	Catabrose aquatique.
<i>Catapodium tenellum</i> (L.) Trabut	Catapode des graviers.
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs.
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	Marisque.
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartman	Coeloglosse vert.
<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne.
<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun.
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soo	Orchis de Fuchs.
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soo	Orchis incarnat.
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soo	Orchis négligé.
<i>Elocharis acicularis</i> (L.) Roem. et Schult.	Scirpe épingle.
<i>Eleocharis quinqueflora</i> (F.X. Hartm.) O. Schwartz	Scirpe pauciflore.
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Epipactis des marais.
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck	Linaigrette à feuilles étroites.
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R. Brown	Orchis musc.
<i>Juncus bulbosus</i> L.	Jonc couché.
<i>Juncus obtusiflorus</i> Ehrh. ex Hoffmann	Jonc à tépales obtus.
<i>Juncus squarrosus</i> L.	Jonc raide.
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin	Luzule des bois, grande luzule.
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) Schmidt	Maianthème à deux feuilles.
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide.
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille.
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche.
<i>Ophrys sphegodes</i> Mill.	Ophrys araignée.
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle.
<i>Orchis morio</i> L.	Orchis bouffon.
<i>Orchis palustris</i> Jacq.	Orchis des marais.
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Asperge des bois.

En vigueur, version du 1^{er} avril 1991

JO du 17 mai 1991



Poa chaixii Vill.
Potamogeton coloratus Hornem
Potamogeton friesii Rupr.
Potamogeton perfoliatus L.
Potamogeton polygonifolius Pourr.
Puccinellia fasciculata (Torr.) Bicknell
Schoenus nigricans L.
Scilla bifolia L.
Scirpus fluitans L.
Scirpus sylvaticus L.
Sieglingia decumbens (L.) Berhn.
Sparganium minimum Wallr.
Spiranthes spiralis (L.) Chevall.
Stratiotes aloides L.
Triglochin palustre L.

2. *Dicotylédones* :

Achillea ptarmica L.
Althaea officinalis L.
Anagallis tenella (L.) L.
Angelica archangelica L.
Apium graveolens L.
Apium inundatum (L.) Reichenb.
Aquilegia vulgaris L.
Astragalus glycyphyllos L.
Armeria maritima (Mill.) Willd. ssp. halleri (Wallr.) Rothm.

Armeria maritima (Mill.) Willd. ssp. Maritima
Brassica oleracea L. var. sylvestris L.
Bupleurum falcatum L.
Callitriche hamulata Kütz. ex-Koch
Callitriche truncata Guss. ssp. occidentalis (Rouy) Schotsman

Ceratophyllum submersum L.
Chenopodium chenopodioides (L.) Aell.
Chrysosplenium alternifolium L.
Cicuta virosa L.
Cochlearia officinalis L.
Cornus mas L.
Dianthus armeria L.
Elatine hexandra (Lapierre) DC.
Erica cinerea L.
Erica tetralix L.
Eryngium campestre L.
Eryngium maritimum L.

Paturin de Chaix.
Potamot des tourbières alcalines.
Potamot à feuilles mucronées.
Potamot à feuilles perfoliées.
Potamot à feuilles de renouée.
Atropis fasciculé.
Choin noirâtre.
Scille à deux feuilles.
Scirpe flottant.
Scirpe des bois.
Sieglingie retombante.
Rubanier nain.
Spiranthe d'automne.
Faux-aloès.
Troscart des marais.

Achillée sternutatoire.
Guimauve officinale.
Mouron délicat.
Angélique vraie.
Céleri.
Ache inondée.
Ancolie vulgaire.
Réglisse sauvage.
Gazon d'Olympe, sous-espèce de Haller.
Gazon d'Olympe maritime.
Chou sauvage.
Buplèvre en faux.
Callitriche à crochets.
Callitriche tronqué.
Cératophylle submergé.
Chénopode à feuilles grasses.
Dorine à feuilles alternes.
Ciguë vireuse.
Cochléaire officinale.
Cornouiller mâle.
OEillet velu.
Elatine à six étamines.
Bruyère cendrée.
Bruyère quaternée.
Chardon Roland.
Panicaud des dunes.



Euphorbia dulcis L.	Euphorbe douce.
Dentaria bulbifera L.	Dentaire à bulbille.
Genista anglica L.	Genêt d'Angleterre.
Genista tinctoria L.	Genêt des teinturiers.
Gentianella germanica (Willd.) E.F. Warb.	Gentiane d'Allemagne.
Gnaphalium luteo-album L.	Gnaphale jaunâtre.
Helianthemum nummularium ssp. obscurum (Celak.) Holub	Hélianthème nummulaire.
Helleborus occidentalis Reut.	Hellébore vert.
Hippuris vulgaris L.	Pesse d'eau.
Hottonia palustris L.	Hottonie des marais.
Jasione montana L.	Jasione des montagnes.
Lathyrus palustris L.	Gesse des marais.
Lathyrus sylvestris L.	Gesse des bois.
Limosella aquatica L.	Limoselle.
Linaria supina (L.) Chazelles	Linaire couchée.
Littorella uniflora (L.) Aschers.	Littorelle.
Menyanthes trifoliata L.	Trèfle d'eau.
Moenchia erecta (L.) Gaertn.	Moenchie.
Myosotis sylvatica Ehrh.	Myosotis des forêts.
Myriophyllum verticillatum L.	Myriophylle verticillé.
Oenanthe aquatica (L.) Poiret	Oenanthe phellandre.
Oenanthe crocata L.	Oenanthe safranée.
Oenanthe fluviatilis (Bab.) Coleman	Oenanthe des rivières.
Orobanche purpurea Jacq.	Orobanche pourprée.
Parnassia palustris L.	Parnassie des marais.
Pedicularis palustris L.	Pédiculaire des marais.
Pedicularis sylvatica L.	Pédiculaire des bois.
Peucedanum palustre (L.) Moench	Peucédan des marais.
Polygala calcarea F.W. Schultz	Polygala du calcaire.
Polygonum bistorta L.	Bistorte.
Potentilla neumanniana Reichenb.	Potentille printanière.
Potentilla palustris (L.) Scop.	Comaret.
Primula vulgaris Huds.	Primevère acaule.
Prunus mahaleb L.	Bois-de-Sainte-Lucie.
Ranunculus hederaceus L.	Renoncule à feuilles de lierre.
Ranunculus peltatus Schrank	Renoncule peltée.
Ranunculus penicillatus (Dum.) Bab.	Renoncule à pinceau.
Rosa pimpinellifolia L.	Rosier pimprenelle.
Rosa tomentosa Smith	Rosier tomenteux.
Rumex scutatus L.	Oseille ronde.
Sagina nodosa (L.) Fenzl.	Sagine noueuse.
Salicornia europaea L.	Salicorne d'Europe.
Saxifraga granulata L.	Saxifrage granulé.
Scorzonera humilis L.	Scorsonère des prés.

En vigueur, version du 1^{er} avril 1991

JO du 17 mai 1991



Scutellaria minor Huds.	Scutellaire naine.
Senecio helenitis (L.) Schinz. et Thell.	Séneçon à feuilles spatulées.
Silaum silaus (L.) Schinz. et Thell.	Silaüs des prés.
Silene maritima With.	Silène maritime.
Sium latifolium L.	Grande berle.
Stellaria nemorum L.	Stellaire des bois.
Stellaria palustris Retz.	Stellaire glauque.
Teesdalia nudicaulis (L.) R. Br.	Téedalie.
Tetragonolobus maritimus (L.) Roth	Lotier à gousse carrée.
Teucrium scordium L.	Germandrée des marais.
Thalictrum flavum L.	Pigamon jaune.
Thalictrum minus L. ssp. dunense (Dum.) Rouy et Fouc.	Pigamon des dunes.
Trifolium medium L.	Trèfle intermédiaire.
Utricularia australis R. Brown	Utriculaire citrine.
Utricularia vulgaris L.	Utriculaire commune.
Vaccinium myrtillus L.	Myrtille.
Valeriana dioica L.	Valériane dioïque.
Veronica scutellata L.	Véronique à écus.
Veronica teucrium L.	Véronique germandrée.
Viola canina L.	Violette des chiens.
Viola palustris L.	Violette des marais.

Article 2.

Le directeur de la protection de la nature, le directeur général de l'alimentation et le directeur de la pharmacie et du médicament sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, Pour le ministre et par délégation : Le directeur de la protection de la nature, F. LETOURNEUX	Le ministre de l'agriculture et de la forêt, Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'alimentation, J.-F. GUTHMANN	Le ministre des affaires sociales et de la solidarité, Pour le ministre et par délégation : Le directeur de la pharmacie et du médicament, M.-T. FUNEL
--	---	---